



Association loi 1901 de Chasse Sous-Marine et d'apnée

Président : Duluc Olivier (06.15.18.96.98)

Trésorier: Brière Gaizka (06.33.93.79.61)

Secrétaire : Gamundi Laurent (06.63.83.86.23)

BIARRITZ-CHASSE-OCEAN

REGLEMENT CHALLENGE B.C.O 2013/2014

Le challenge se fera en trinôme par bateau.

Le challenge pourra être annulé pour cause de houle supérieure à 1m40.

Le lieu de départ est fixé devant la digue de l'Artha dans la baie de st Jean de Luz.

*Les bateaux devront être prés sur le point de départ à **7h30** pour recevoir les infos*

*Le départ sera donné à **7h45**.*

- ✓ *Pensé à mettre votre bateau à l'eau de bonne heure.*
- ✓ *Pour ceux qui n'ont pas de VHF, prendre au moins un téléphone portable*
- ✓ *Les bateaux devront respecter une distance de 150 mètres entre eux durant le challenge*
- ✓ *Ne pas oublier vos bouées de signalisation*
- ✓ *Pensez à prendre à boire et de quoi à vous alimenter*

*Les équipes devront avoir regagnées la baie et **attendre tout le monde** sur le même lieu que le départ avant **13h00** après cet horaire les équipes retardataires se verront attribuer une pénalité de **1000** points par **15** minutes de **retard**.*

La zone de pêche s'étends du phare de Biarritz aux rochers des deux jumeaux tout équipage qui sera vue hors zone ou qui sera rentré avant les autres sera disqualifié.



Association loi 1901 de Chasse Sous-Marine et d'apnée

Président : Duluc Olivier (06.15.18.96.98)

Trésorier: Brière Gaizka (06.33.93.79.61)

Secrétaire : Gamundi Laurent (06.63.83.86.23)

LES POISSONS

La maille des poissons a été fixée à 500 grammes sauf pour le congre qui est à 4 kilos et le loup ainsi que le maigre sont à 700 grammes.

Chaque congre vaudra 3000 points quel que soit son poids

Une bonification de la maille (500 points) sera attribuée à tout poisson valable plus 1 point par gramme.

Un quota a été attribué pour les poissons suivants :

- ✓ *Les muges et les saupes confondues sont limités à 3 par équipage*
- ✓ *Les balistes sont limités à 3 par équipage*
- ✓ *Les vieilles à 5 par équipage*
- ✓ *Le congre à 1 par équipage*

Aucun cota n'est fixé pour les poissons suivant :

- ✓ *Sars, marbré, veirade, oblade, denti, daurade royale, dorade grise, loup, maigre, ombrine, lieu, bonite, listao, chinchard, maquereau, rouget, rascasse, sole, saint pierre, turbo, baudroie, orphie, tacaud, vive,*

Les poissons suivants sont interdits :

Les rais, les molas-molas, les chiens de mer, roussette, les poulpes, les sèches, les calamars, les aloses, les saumons, les thons.